chemises de couleur. Toutefois ; il ne faut faire au Japon aucun envoi sans s'être procuré des renseignements détaillés auprès des marchands japonais qui donnent avec grand soin les échantillons des produits les plus demandés.

On a tenté récemment l'introduction d'itashismes de flanelle. Cet essai promet de bons résultats. En ce qui concerne les flanelles, on ne doit pas oublier quelles servent de vêtements de dessous ; aussi, la laine doit en être douce.— On a envoyé quelque peu de lainages d'Allemagne ; mais on a commis une faute, le coton était trop apparent tandis que dans les produits anglais il est complètement caché par la laine.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Révision de la liste électorale. — L'arrêté suivant, qui a une grande importance, vient d'être affiché sur les murs de la ville :

« Le Maire de la ville de Roubaix a l'honneur de rappeler à ses concitoyens qu'ils doivent se rendre au Secrétariat de la Mairie pour s'assurer s'ils sont régulièrement inscrits sur la liste électorale municipale et politique, ou requérir leur inscription en fournissant les renseignements prescrits par la loi.

Les époques et délais des diverses opérations relatives à la révision de la liste électorale sont les suivants :

Préparation des tableaux de rectification, 10 jours délai 10 janvier. Délai accordé pour dresser les tableaux de rectifications, 4 jours, délai 14 janvier. Publication des tableaux de rectifications, 1 jour, délai 15 janvier. Délai ouvert aux réclamations, 20 jours, délai 4 février. Délai pour les décisions des commissions chargées du jugement des réclamations, 5 jours, délai 9 février. Délai pour la notification des dernières décisions de commissions, 3 jours, délai 12 février. Délai d'appel devant le Juge-de-Paix, 5 jours, délai 17 février. Délai pour les décisions du Juge-de-Paix, 10 jours délai 27 février. Délai pour les notifications ces décisions du Juge-de-Paix, 3 jours, délai 1er mars. Clôture définitive de la liste, 31 mars.

Inspection des denrées alimentaires. — Pendant le mois de décembre, le service d'inspection des denrées alimentaires a procédé à la saisie de 678 kil. de viande, 532 kil. de poisson, et d'un cent d'huitres. En outre, trois chevaux présentés pour la boucherie ont été refusés et envoyés à l'équarrissage.

Deux accidents. — Dimanche, vers 4 heures et demie du soir, un ouvrier menuisier, Joseph Beylens, âgé de dix-neuf ans, est tombé d'une hauteur de 3 mètres dans son domicile, rue Archimède, et s'est fracturé le bras gauche. Il a été admis d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

— Mme Marie M..., demeurant rue de Lille, a glissé, lundi matin, sur le trottoir, vers le milieu de la rue de l'Alouette et a reçu dans sa chute des blessures au bras et à la jambe droite. Sur l'avis de M. le docteur Derville, elle a été reconduite en voiture à son domicile.

De l'avis général, on n'a jamais vu, à l'occasion des fêtes du premier de l'an, autant de mendiants que durant ces derniers jours.

A tout moment, c'étaient des personnages de mine douteuse qui venaient vous la souhaiter « bonne et heureuse », et l'on était toujours très « heureux » d'en être débarrassé.

Ces individus abusaient beaucoup, ce nous semble, de l' « ouvrier sans travail », car ils avaient, pour la plupart, des têtes fort peu rassurantes, des têtes de gens ne travaillant jamais.

De nombreuses arrestations ont été opérées dans la journée de samedi : elles ont presque toutes eu lieu pour mendicité. Ainsi, un jeune homme de 22 ans, Michel Miniscalco, a été flanqué au dépôt en compagnie d'un vieillard de 70 ans, Jean-Baptiste Belche, parce que tous deux demandaient l'aumône aux passants. Ils ont été rejoints par un maréchal-ferrant, Félix V..., qui, s'étant grisé samedi après-midi, s'est luxé la cheville et gisait, à cinq heures et demie du soir, sur un trottoir de la rue des Fabricants. Une femme A... a été arrêtée pour vol de bois et de charbon au préjudice d'un habitant de la rue de Beaurewaert : la même mesure a été prise à l'égard d'un ouvrier briquetier ou soi-disant tel, Carlos Fauvarque, demeurant rue de l'Alma, qui a volé une somme de 12 fr. et une couverture de laine à son logeur. Tout ce joli monde comparaîtra devant le tribunal correctionnel.

La série des vols est loin d'être finie : il ne se passera plus un jour sans que nous n'ayons à signaler un ou plusieurs méfaits de ce genre.

Ainsi, dans la journée de dimanche, M. Louis Lefebvre, marchand de légumes, rue de Soubise, a été victime d'un vol d'une certaine importance.

Un filou a dérobé une somme de 340 francs en pièces de 5 francs déposée dans la seconde pièce, où il s'est introduit à l'aide d'une fausse clef restée dans la serrure et marquée aux initiales G. B. La police découvrira-t-elle enfin le coupable? Ce serait vivement à désirer, afin que l'on puisse faire un exemple !

— Sur la plainte de la demoiselle Jeanne Bertrand, piquirière, demeurant rue Turgot, un procès-verbal a été dressé pour constater le vol d'une chaine en or valant 30 francs, commis à son domicile par un malfaiteur inconnu.

— Une fille de 36 ans, Virginie Thys, lessiveuse, a été mise en état d'arrestation pour vol de linge au préjudice d'une cabaretière de la rue Nain. Le linge détourné par la lessiveuse infidèle a une valeur de 80 francs environ.

— Dimanche soir, on a arrêté, dans un estaminet de la rue du Tilleul, un individu, expulsé de France pour escroquerie et qu'on soupçonne d'avoir pris part à plusieurs vols accomplis dans ces derniers temps. Cet homme, ne se sentant pas la conscience tranquille, a d'abord donné le change à la police sur son identité. Il a déclaré se nommer Delerue et être de Valenciennes; mais on a fini par savoir qu'il s'appelait François Lourdeau et qu'il avait vu le jour dans la vieille cite des *choucq clotiers*. Il subira un interrogatoire très minutieux.

Un chien appartenant à un habitant de la rue de Babylone, a mordu, dimanche, assez grièvement une ménagère de la même rue et un tapissier de la rue de Lannoy qui travaillait dans une des maisons voisines. On a fait visiter le chien par M. le docteur Denis qui n'a rien trouvé d'anormal en lui.

Un brutal personnage, s'étant livré, dimanche soir, rue des Longues-Haies, à des violences sur la personne de la femme D..., lui a fait des contusions assez sérieuses à la jambe et au poignet droit. Il a été, pour ce motif, l'objet d'un procès-verbal.

Après un été aussi sec, aussi chaud, aussi beau que celui de 1885, on était en droit à s'attendre à un hiver sa in et froid, c'étaient même les pronostics que nous faisaient les météorologistes. Mais il suffit que les météorologistes annoncent une chose, pour que le contraire arrive. Jusqu'à présent, nous avons joui (?) de l'hiver le plus pluvieux le plus humide, le plus chargé de brouillards et de brumes, le plus malsain qu'on ait eu depuis de longues années.

Le temps de la semaine qui vient de voir disparaitre 1885 et naitre 1886 a été particulièrement détestable. Seule, la journée d'hier, illuminée des pâles rayons du soleil de janvier, a remis un peu de gaieté dans les cœurs, et l'animation a été très grande dans les rues.

L'année 1886. — L'année 1886, dans laquelle nous venons d'entrer, correspond aux années 6599 de la période Julienne; 2662 des Olympiades; 2639 de la fondation de Rome; 2633 de l'ère de Nabonassar; 5646 des Juifs; 1885 de la naissance de Jésus-Christ; 1302 de l'hégire des musulmans. Les fêtes mobiles auront lieu : la Septuagésime, le 21 février; les Cendres, le 10 mars; les Rameaux, le 18 avril; Pâques, le 25 avril; l'Ascension, le 3 juin; la Pentecôte, le 13 juin; la Trinité, le 20 juin; la Fête-Dieu, le 24 juin, pour le dimanche suivant. La Saint-Jean tombe un jeudi, la fête du 14 juillet un mercredi, l'Assomption un dimanche, la Toussaint un lundi et la Noël un samedi.

Lannoy. — On a célébré, samedi matin, les funérailles de M. Jean-Baptiste Deffrennes-Delerue, ancien maire de Lannoy, ancien juge au tribunal de commerce de Roubaix, membre fondateur de l'hospice, décédé après une longue et terrible maladie qui, depuis quatre ans, l'avait cloué sur son lit de douleur.

Une foule considérable composée de tous ses amis de Lannoy, de Roubaix, de Lille et de tous les villages voisins, était venue lui rendre un dernier hommage. Le conseil municipal au grand complet, toutes les administrations de la ville, la musique municipale, avaient tenus à escorter jusqu'à sa dernière demeure cet homme de bien dont l'administration éclairée a rendu tant de services à la ville de Lannoy.

Les cordons du poèle étaient tenus par MM. Henry Bossut, président du tribunal de commerce de Roubaix, Cateaux-Leplat, juge, Mulliez-Dewailly, maire de Lannoy, et Valenducq, conseiller municipal.

Au cimetière, M. le Maire de Lannoy et M. Henry Bossut ont prononcé les discours suivants qui ont profondément émue l'assistance :

DISCOURS DE M. J. MULLIEZ-DEWAILLY, MAIRE DE LANNOY

Je manquerais certainement à mon devoir si, avant de quitter cette tombe qui renferme désormais mon prédécesseur et ami, je ne lui adressais, au nom de la municipalité, un dernier adieu pour retracer son existance si bien remplie.

Jean-Baptiste Deffrenne, né à Lannoy, le 10 février 1816, d'une famille honorable et très respectable de notre localité, voulut, dès son jeune âge, se consacrer à l'industrie qui a porté si loin la prospérité de notre petite cité. Comme aîné de la famille, il se mit à la tête de l'entreprise et fonda la maison Deffrennes-Duplouy qu'il a si longtemps dirigée avec la plus parfaite honorabilité. Homme d'expérience et d'énergie, il ne se laissa pas abattre par la perte successive de ses deux frères Charles et Adolphe qui étaient ses collaborateurs si précieux. Il continua à gérer seul la maison jusqu'à ce qu'il fut abattu par cette terrible maladie qui, pendant quatre ans, l'a cloué sur son lit de douleur au moment même où il comptait enfin se reposer de ces fatigues, et se faisait suppléer par ses neveux qui restent aujourd'hui à la tête de la maison Deffrennes-Duplouy.

Entré au Conseil municipal en 1848, il s'occupa toujours des affaires administratives avec un dévouement persévérant.

Il fut nommé maire par décret du Président de la République en date du 28 avril 1871, après avoir précédemment rempli pendant quatre ans les fonctions d'adjoint.

Elu juge au tribunal de commerce de Roubaix dès sa création, il y remplit ses fonctions pendant huit ans avec un zèle infatigable. Il avait la passion du bien. Lorsqu'il fut question d'ériger l'hospice des vieillards, il fut parmi les plus zélés de ceux qui prirent à cœur le succès de cette œuvre de charité et surent la mener à bonne fin.

Homme impartial, d'un bon cœur, personne ne s'est jamais adressé à lui pour lui demander un service sans qu'il ne se soit immédiatement prodigué pour faire obtenir ce qu'on désirait. Tous ceux qui l'ont connu et apprécié ne cesseront jamais de le regretter.

Puisse cette assistance si nombreuse apporter quelque adoucissement à la douleur de son épouse et de sa famille.

Adieu, cher Jean-Baptiste, adieu.

DISCOURS DE M. HENRY BOSSUT, PRÉSIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUBAIX

C'est comme ancien collègue de l'homme simple et bon qui va, croyant en Dieu, reposer ici dans sa dernière demeure, que le président du tribunal de commerce de Roubaix, actuellement en fonctions, se fait un devoir d'exprimer ses regrets personnels et ceux de notre compagnie consulaire, sur la tombe de M. Jean-Baptiste Deffrennes.

En août 1879, les électeurs notables du canton de Lannoy avaient choisi leur honorable concitoyen pour juge-suppléant lors de la création et de l'organisation du tribunal de commerce de Roubaix; Jean-Baptiste Deffrennes avait été élu à l'unanimité, pouvons-nous dire, comme représentant bien par son caractère et son amour du travail, cette active et intelligente population Lannoyenne qui a créé des industries puissantes que *son enceinte n'a pu contenir, et qui* s'est développée avec un incessant progrès, comme émule de Roubaix.

Après plusieurs années utilement occupées à titre de juge suppléant, J.-B. Deffrennes fut élevé hiérarchiquement par une nouvelle élection et nommé juge titulaire; il en a rempli les fonctions avec un zèle et un dévouement qui *ne se sont jamais démentis*, sa droiture et son impartialité étaient fort appréciées parmi nous et son départ, à l'expiration de ses années d'exercice, a été regretté de ses collègues qui étaient tous ses amis.

C'est en leur nom et au mien, que j'adresse ici devant cette assistance nombreuse et recueillie un dernier adieu à l'honnête homme, au bon citoyen et au père de famille respecté.

Cartes-prime du *Journal de Roubaix*. — Voir à la quatrième page.

LILLE

La question des vicariats. — Nous avons annoncé dans notre dernier numéro la décision ministérielle, portant suppression des vicariats dans les villes de plus de 5,000 habitants.

Voici un extrait de la lettre que M. le ministre de l'instruction publique et des cultes vient d'adresser à tous les archevêques et évêques de France.

« Les dernières lois de finances, en réduisant les crédits destinés à rétribuer les vicariats subventionnés par l'État, me mettent dans l'obligation de réduire proportionnellement le nombre de ces vicariats. J'ai décidé, en conséquence, que l'indemnité annuelle de 450 francs cesserait d'être attachée à tous les vicariats existant dans des villes de plus de 5,000 habitants et à ceux que l'autorité diocésaine laisse inoccupés depuis plus de cinq années. »

Société des agriculteurs du Nord. — La réunion mensuelle de la société des agriculteurs du Nord, qui a lieu régulièrement le 1er mercredi de chaque mois, est remise, en raison des fêtes, au 13 janvier. Elle aura lieu, comme d'habitude, dans les salons du Grand-Hôtel de Lille.

Le cirque d'amateurs a donné hier, à l'hippodrome, au profit de l'œuvre des vieillards indigents, une représentation qui a obtenu un succès considérable.

La salle était bondée de monde. La haute société lilloise et des villes voisines y était largement représentée.

On a remarqué MM. Jules Cambon, préfet du Nord; général Billot, sénateur, commandant en chef le 1er corps d'armée; généraux Comte, Duhem et Frelaut; Déjardin-Verkinder, député; Cléry Legrand, maire de Lille; Bigaut, Gavelle, adjoints; Paul, président du tribunal de Lille; Hedde et Parenty, vice-présidents; Telliez, Legrand, juges; Gubian, procureur de la République; Léonard Danel; Duserech, directeur des douanes; Pressecq, directeur de l'enregistrement; Baltet, conseiller de préfecture; Labbé, commandant le bataillon des sapeurs-pompiers; le familles Bigo-Danel, Crespel-Tilloy, Crépy, Screpel, Requillart, Descamps, Thiriez, Loyer, Descat, Fauchille, Eloy, Ribeaucourt, Decroix, Barrois, Parenty, Wallpert, Agache, Dantu, etc., etc.

Il est huit heures un quart, M. Emile Bigo, le sympathique et dévoué président du groupe lillois, ne veut pas que la soirée commence sans un remerciement pour le public. Il s'avance au milieu de la piste: à ses côtés prennent place les organisateurs de la fête, dignitaires de l'Œuvre des vieillards. Dans un langage excellent, il exprime combien il est heureux de l'empressement que l'on a mis à participer à la fête; les vieillards en profiteront, car déjà on a pu baisser la limite d'âge. Tous les amateurs qui vont passer sous les yeux du public sont des Lillois, auxquels a bien voulu se joindre un sportman parisien bien connu: M. Albert Menier.

Le public couvre d'applaudissements frénétiques ce petit speech très bien tourné. Il ne manque plus maintenant que la fée de circonstance, qui, comme dans les féeries du Chatelet, vienne dire au public anxieux : « Et maintenant, que la fête commence ! »

La batoude générale par tous les clowns, la voltige exécutée par M. Meurisse, et la barre fixe sont fort applaudies. Un numéro supplémentaire obtient un vif succès : l'œuvre des vieillards, exécutée par Warguy, qui sur une selle à transformation figure successivement une vieille femme et un vieillard, de l'Œuvre des Vieillards indigents, et une Charité..., équestre et masculine.

Après un *tapis* très rempli et dont quelques exercices sont inédits, M. Baudon présente en haute-école une bête magnifique ; cheval et cavaliers sont très remarqués. Les *jardiniers mélomanes* font beaucoup rire.

Superbe, le peloton de huit dragons qui, au commandement de M. Terver, se livrent à des manœuvres d'une précision, d'un ensemble parfaits.

Entr'acte de vingt minutes ; on en profite pour envahir les buffets admirablement servis que les organisateurs ont multipliés dans l'hippodrome.

Bien amusante, la scène de magnétiseur, pendant laquelle M. Merveille fait disparaitre une dame de la galerie, malgré les protestations de son mari.

Passons rapidement sur le trapèze volant, merveilleusement exécuté par M. Deleplanque ; l'attelage en tandem, où M. Van de Wegh se montre un écuyer et un dresseur hors ligne, et les exercices du jeune porc « Lisette », très plaisamment dressé et présenté par M. Parent, pour arriver à M. Ménier, qui présente en liberté un cheval, Aladin, dont la docilité, la beauté et la force son tremarquables, ainsi qu'un sauteur, qui bien qu'affolé légèrement au début, n'en a pas moins franchi un mur d'un mètre cinquante avec un vigueur et un feu extraordinaires.

La *Fête à Séville* a clos merveilleusement cette splendide soirée ; il y a lieu de citer particulièrement les mandolinistes, notamment MM. Schrévère, Weber et Deplechin; le ballet de jeunes gens, d'une couleur charmante et d'un ensemble parfait; la très amusante *course* de taureaux, et le magnifique défilé de la Cuadrilla, avec flammes rouges d'un feu de Bengale.

La recette a été très fructueuse.

L' « Officiel » contient la nomination de M. le chef d'escadron Miguorskl, comme adjudant à la direction d'artillerie de Lille.

CONCERTS ET SPECTACLES

L'Alliance Chorale. — Le dernier concert de l'*Alliance Chorale* a été fort brillant, et on n'avait jamais vu dans le spacieux local de la rue Jeanne d'Arc pareille affluence d'auditeurs. Le programme, composé avec un soin particulier, a été interprété de la façon la mieux réussie.

A noter, entre autres, le succès prodigieux obtenu par la *Bohème artistique*, sorte d'*estudiantina* très originale. Deux de ses membres, MM. Hannart et Verlinde, ont été l'objet d'une ovation extraordinaire pour leurs duos de mandolines.

On n'a pas moins applaudi deux sociétaires de l'*Alliance chorale*, MM. L. Bouteville et Cyriaque Mulliez : l'un a chanté avec beaucoup d'expression deux romances, l'*Hiver* et le *Pressoir* ; l'autre possède un organe barytonant très étendu et qu'on ne se lasse pas d'entendre.

M. P. Deldicque est un comique désopilant : il a fort diverti l'assemblée qui ne lui a pas ménagé ses bravos.

En somme, charmante soirée, tout à l'honneur des organisateurs et, en particulier, de M. Mercier-Nuyttens, directeur de l'*Alliance Chorale*.

CONSEIL MUNICIPAL DE TOURCOING

Session extraordinaire du jeudi 30 décembre 1885

Présidence de M. Hassebroucq, maire.

Bureau de bienfaisance

Nous donnons aujourd'hui les deux documents lus à la séance du 30. Voici la lettre adressée à M. Bigo par les membres du bureau de bienfaisance moins M. Dervaux :

Tourcoing, le 24 décembre 1885.

M. A Bigo, (*En ville*).

Vous nous demandez la vérification de certains faits avancés par M. Dervaux dans la dernière séance du Conseil municipal.

Nous avons pris nos renseignements à ce sujet et voici ce que nous pouvons affirmer, regrettant de devoir entrer dans d'aussi minimes détails et surtout de n'en pas voir la discussion réservée aux Membres du Bureau de bienfaisance, qui seuls peuvent les rendre utiles.

Nous vous remettons dans une note annexée à la présente les renseignements que vous demandez. (*Voir cette note ci-après*).

Donc rien de fondé dans tout ce qui a été articulé, pour démontrer un défaut de surveillance et de contrôle de la part des sœurs attachées au bureau de bienfaisance, et tels n'en sont pas moins les arguments avec lesquels on prétend prouver la nécessité d'un inspecteur laïque dans notre administration.

Nous avons déjà exprimé notre manière de voir sur ce sujet; cependant, pour les personnes qui pourraient encore de bonne foi croire que cet inspecteur rendrait quelques services, nous affirmons de nouveau, et cela sans parti pris, que non seulement il serait inutile, mais encore qu'il serait impossible, et nous sommes, on doit le reconnaitre, les meilleurs juges de la question, comme les seuls maitres de la résoudre.

Il n'y a en effet de possible que le maintien de l'organisation actuelle ou la laïcisation complète du Bureau de Bienfaisance, laquelle ne peut être demandée que par une infime minorité de la population de Tourcoing.

Espérons donc que ces mesquines tracasseries, qu'aucune administration du Bureau de Bienfaisance n'avait eu jusqu'à présent à supporter, ne s'éterniseront pas, et cela dans l'intérêt des affaires de la Ville.

Concernant la condamnation de M. Grau à fr. 350, qui, tout en n'étant pas du ressort du Conseil municipal, *y a eu aussi les honneurs de la discussion*, ne pourriez-vous faire comprendre à ce conseiller, ainsi qu'à son défenseur M. Dewyn, que notre commission administrative, après avoir été forcée de recourir au Tribunal, ne pouvait qu'y demander la somme fixée par la loi ?

Il n'y a donc pas de comparaison à faire entre le cas de M. Grau et celui d'autres organisateurs de fêtes, courses de chevaux et combats de coqs, qui, avant le jour fixé pour ces représentations, soit venus s'entendre avec nous.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

François Masurel, Antoine Duhamel.
André Vanaverbeck, Fernand Lambin, Louis Faveur.

M. le Maire a donné lui-même lecture de la note refutant les faits avancés par M. Dervaux, et a fait précéder cette lecture de quelques explications que nous reproduisons également. Les voici :

Pour bien comprendre les observations de M. Dervaux et les réponses qui y sont faites, il est nécessaire de savoir qu'avant d'être admis à recevoir les secours, les indigents se présentent devant un des administrateurs.

Celui-ci, après avoir questionné l'indigent, remplit une feuille de renseignements ; il écrit d'un côté les nom, âge, profession et gain du père, de la mère et des enfants, y joint, s'il y a lieu, le certificat du médecin ;— et de l'autre côté de la feuille 1° la date de la révision ; 2° le motif de l'admission ; 3° le nombre de pains ; 4° quand il le juge à propos, la durée des secours. Si à l'expiration de la durée fixée (15 jours ordinairement) l'indigent ne reparait pas, il est rayé; s'il revient, sa feuille est signée de nouveau par l'administration.

Lorsque l'administration juge que la situation doit rester la même encore longtemps (par exemple s'il s'agit de parents dont les gains sont insuffisants et qui sont chargés d'enfants en bas âge — ou s'il s'agit d'un père atteint de maladie incurable), en ce cas il n'indique pas la durée du secours. Les sœurs de charité visitent ceux qui sont malades, surveillent les autres, et s'il n'y a pas de changement ils ne sont plus appelés à comparaître que quelquefois par an.

On conçoit que si chaque indigent se représentait chaque quinzaine aux administrateurs, la cohue serait trop grande (il y a 1000 familles assistées).

Ce serait du reste bien inutile puisque les ouvriers sans travail reviennent tous les 15 jours et que la situation des incurables ou de ceux qui sont chargés de petits enfants ne peut se modifier toutes les quinzaines.

Voici les réponses aux griefs articulés par M. Dervaux, griefs que nous avons relevés dans notre numéro du 21 décembre.

PREMIER GRIEF

François Fremaux a été admis pour 6 pains, a cause d'insuffisance de gain, le 31 janvier 1885, pour 15 jours; — et jusqu'au 24 août on a continué à lui fournir 6 pains par semaine, sans plus s'informer s'il était encore dans le besoin; il s'est présenté de nouveau le 24 août, a été admis sans délai fixe et rayé le 11 décembre.

Entré le 31 janvier et le 23 août il s'est écoulé un trop long délai ; les sœurs de charité sont coupables de cette négligence.

Voilà ce qu'a dit M. Dervaux.

M. Bigo lui a déjà répondu qu'il se trompait de date ; que Frémeaux n'a pas été admis le 31 janvier mais bien le 31 juillet.

M. Dervaux a soutenu sa date du 31 janvier et les 6 mois et 24 jours courus jusqu'au 24 août.

Vérification faite il s'est trompé, Fremaux n'a été admis que le 31 juillet et pas avant, et c'est M. Dervaux lui-même qui a signé l'admission à cette date.

De plus Fremeaux et sa femme étaient malades. le mari l'est encore, ainsi que le constate le certificat que le médecin lui a donné.

DEUXIÈME GRIEF

Henri Ferret, inscrit le 5 mars 1885, pour 6 pains par semaine, les a reçus jusqu'aujourd'hui, alors qu'il aurait dû être rayé depuis longtemps.

Réponse : Ferret, ouvrier en tapis, père de 5 petits enfants dont les 4 aînés vont en classe et dont un est mort depuis peu, gagnait 17 fr. par semaine, il a été admis le 15 mars 1885 pour une durée indéterminée. Les sœurs l'ont visité souvent depuis et il a été rayé le 18 décembre, aussitôt que ses gains se sont augmentés par suite de la reprise du commerce de tapis.

TROISIÈME GRIEF

Adolphe Semet. Même observation de M. Dervaux.

Réponse : Semé, ouvrier en tapis, père de 5 petits enfants, dont les 3 aînés vont en classe, gagnait 15 fr. par semaine. Il avait été admis pour 15 jours et pour 14 puis comme sans travail le 13 mars 1885 et rayé 15 jours après.

Puis, il a été admis pour une durée indéterminée, le 3 juillet 1885, *mais cette fois-ci, à cause de l'insuffisance* de ses gains, pour 6 pains.

Les sœurs l'ont aussi visité plusieurs fois depuis et il a été rayé dès que ses gains ont augmenté.

QUATRIÈME GRIEF

Dewailly, Charles-Louis, même observation de M. Dervaux.

Réponse : Dewailly, père de 4 enfants en bas-âge, a été admis pour 12 jours, le 31 juillet 1885, pour une durée indéterminée, comme malade.

Un certificat du docteur Cadeau, en date du 15 décembre, constate qu'il a un cancer à l'estomac. Les sœurs le visitent chaque semaine.

Il a été admis de nouveau le 18 décembre pour 12 jours.

CINQUIÈME GRIEF

Dugauquier (Adolphe) qui travaille depuis 2 mois, a continué à toucher chaque semaine.

Réponse : Dugauquier, Adolphe, a un abcès fistuleux, ainsi que le constate un nouveau certificat que M. le docteur Dewyn lui a donné vers le milieu de décembre.

Il n'a jamais repris le travail, il sait à peine marcher et, au surplus, c'est M. Dervaux lui-même qui, le 18 décembre, lui accorda 6 pains pendant un mois tant qu'il sera à l'hôpital (il en avait huit auparavant.

SIXIÈME GRIEF

Debruckère (Pierre), a été inscrit depuis le 29 juillet, pour un secours momentané, et il a pris part aux distributions jusqu'au 29 décembre.

Réponse. — Debruckère a été admis le 24 juillet 1885, à cause de gains insuffisants et pour un secours d'une durée *indéterminée* et non pas *momentanée* ; il s'est représenté le 20 novembre, c'est alors qu'il a été admis à nouveau, mais seulement pour 15 jours, et M. Dervaux lui même l'a admis de nouveau le 18 décembre, pour 15 autres jours.

SEPTIÈME GRIEF

Heulst (Fidèle), porté le 19 mars, pour dix pains, a été seulement rayé le 18 décembre, alors qu'il aurait dû l'être depuis longtemps.

Réponse. — Heulst est aussi un tapissier, père de six enfants dont l'aîné a 10 ans. Il était admis pour insuffisance et sans délai. La réponse est la meme que pour Ferret et pour Semé. (Signature).

HUITIÈME GRIEF

Verbeke (Edouard) a travaillé deux mois sans prévenir.

Réponse. — Verbeke Edouard, père de 4 petits enfants, est continuellement malade et ne travaille jamais que durant des périodes très courtes.

Du 15 mai au 13 août il a été admis, non pas comme sans travail, mais bien pour *insuffisance de gains, pour une durée indéterminée*: on n'ignorait pas qu'il travaillait puisqu'on savait que ses gains étaient insuffisants.

La fraude de ce Webeke est un véritable exemple à citer pour démontrer de quelle surveillance les indigents sont entourés. Elle constate en effet quels membres du bureau de bienfaisance ont fait comparaitre Verbeke devant eux 13 fois du 13 janvier au 18 novembre 1885. C'est M. F. Dervaux, du reste, qui l'a admis, à sa 13e comparution de l'année, le 18 novembre dernier.

NORD

Nous donnons ci-après le tableau des *grandes foires aux bestiaux* qui auront lieu à Cassel en l'année 1886.

1re Foire, jeudi 7 janvier; 2e id., 21 janvier ; 3e id. de *la Chandeleur* 4 février ; 4e id. 18 février; 5e id. 4 mars; 6e id. 18 mars; 7e id. 1er avril; 8e id. 15 avril; 9e id. du *Jeudi-Saint* 22 avril; 10e id. du *Saint-Sacrement* 24 juin ; 11e id. du 1er jeudi de Juillet 1er juillet ; 12e id. d'Aout, 5 août ; 13e id. de 1er jeudi de Sept., 2 sept.; 14e id. du 1er jeudi d'Octobre, 7 oct.; 15e id. de *Saint-Crépin*, 28 oct.; 16e id. de *Saint-Eloi*, 25 novembre.

PAS-DE-CALAIS

Anniversaire de la bataille de Bapaume. Hier a été célébré l'anniversaire de la bataille de Bapaume. Dès le matin, les maisons étaient pavoisées de drapeaux en deuil. Vers dix heures on vit arriver des députations de tous les côtés. Des voitures sillonnaient les rues en tous sens.

Vers midi et demi, la municipalité, musique et pompiers en tête, se rend à la gare pour recevoir les députations.

A midi 45, MM. Deroulède, président de la Ligue des Patriotes ; Buy, conseiller de préfecture du Pas-de-Calais, représentant le préfet empêché ; Blanc, chef de cabinet du préfet ; les délégués des municipalités, parmi lesquels MM. Cléry Legrand, maire de Lille ; Duflo, conseiller municipal ; Deconinck, Garlier et Delplanque, membres du conseil municipal d'Arras ; Lehoucq, conseiller général du Nord, adjoint au maire de Tourcoing; Facq conseiller municipal de Tourcoing ; de nombreuses sociétés de tir et de gymnastique.

Le cortège se dirige vers le cimetière. Malheureusement, la route est dans un état pitoyable. Le tertre sur lequel est élevée la pyramide et d'où l'on domine toutes les communes avoisinantes, est transformé pour la circonstance en une estrade où prennent place tous les invités.

M. Deroulède, qui prend le premier la parole, rappelle la résistance héroïque du général Faidherbe et retrace les principales péripéties de la bataille.

D'autres discours, prononcés par des présidents de sociétés de tir, ont rendu hommage à la vaillante petite armée du Nord et à son glorieux chef, le général Faidherbe. Tous ces discours ont été fort applaudis.

Les sociétés viennent ensuite déposer des couronnes sur les tombes des soldats tués dans la journée du 3 janvier 1871. La couronne des anciens militaires de 1871, escortée par six enfants en costume militaire, est particulièrement remarquée, parmi lesquelles il convient de citer la *Roubaisienne*.

Le cortège se reforme et se dirige vers l'Hôtel-de-Ville, où ont lieu les réceptions.

Le soir, les invités se sont réunis dans un banquet à l'hôtel de l'*Univers*, à Arras.

Chronique électorale. — M. le marquis d'Havrincourt est, assure-t-on, le candidat des conservateurs aux élections sénatorales du Pas-de-Calais.

Lambres. — M. Doublet, chef de gare de cette commune, sur la ligne minière de Fléchineile à Berguette, ayant voulu descendre avant l'arrêt complet de la machine sur laquelle il était monté, a été coupé en deux par le dernier wagon du train.

Berck. — Un accident grave s'est produit dans la journée de jeudi à Berck-sur-Mer, au chalet américain situé sur la plage.

Des ouvriers maçons, employés à diverses réparations, étaient montés sur un échafaudage d'une hauteur d'environ dix mètres lorsque l'un des madriers se rompit tout à coup, précipitant à terre les ouvriers pêle-mêle avec les débris de l'échafaudage et les matériaux qui s'y trouvaient.

L'un des maçons, le sieur Remy, fut jeté dans une cuve de mortier et reçut sur le corps une centaine de briques ; un autre, le sieur Joseph Vast, après avoir été un instant arrêté dans sa chute par des poutrelles qui faisaient saillie au 1er étage, tomba la tête la première sur un morceau de brique ; deux autres, les sieurs Jean-Baptiste C... et le sieur Méhard, ont réussi, comme par miracle, à s'accrocher à une anfractuosité du mur, et s'en sont tirés presque sans blessures ; enfin, deux manœuvres, Emmanuel et Alphonse N... qui montaient du mortier à leurs camarades, lors de l'accident, ont été projetés contre des poutres, mais n'ont reçu que quelques contusions sans gravité.

Les blessés ont reçu les soins de M. le docteur Cazin, médecin de l'hôpital. Le sieur Rémy a plusieurs côtes fracturées, des blessures à la face et au crâne et des contusions sur tout le corps : son état est désespéré ; quand à Joseph Vast, bien qu'il ait été atteint d'une large blessure au crâne, on compte qu'il sera possible de le sauver.

Ville de Verriers. Conditionnement public des matières textiles
Consignations — Magasinage des marchandises

ETAT-CIVIL. — **Roubaix.** — Déclarations de naissances du 3 janvier. — Florimond Caby, rue de Beaurewaert, 40. — Silvie Allaert, rue de Rome. — Rosalie Strassel, rue des Longues-Haies, cour, Pochon, 2. — Henri Bétry, rue du Tilleul. — Pierre Demol, rue de l'Hommelet. — Marie Caby, rue de Sébastopol. — Jean Castel, rue de Solférino, 9. — Ferdand Deregnaucourt, rue de Lille, cour Debruycker. — Julien Meersschant, rue de Rohan, cour Lehoucq, 24. — Hortense Vanbever, rue Marengo. — Marie Maes, rue de Tourcoing, cité Saint-Louis, 5, cour Flipo, 20. — Berthe Lambert, rue du Fort. — Julia Derin, rue de Mouveaux, cour Frère. — Alfred Dejacgher, rue des Longues-Haies, cour Roussel, 11. — Marie Vandystadt, rue Lacroix, 66.—Marcelle Drouffe rue Pierre-de-Roubaix, 81. — Publications de mariages. — Charles Devogel, 22 ans, chauffeur, et Félicité Rasson, 19 ans, encaisseuse. — Jules Secembier, 22 ans, tisserand, et Mathilde Coucke, 25 ans, rande. — Florimond Gossye, 25 ans, teinturier, et Emérence Goosmashtigh, 22 ans, servante. — Fran-

---

FEUILLETON DU 5 JANVIER. — N° 25

LE

LIEUTENANT BONNET

DEUXIÈME PARTIE

VI

— Oh ! je vois, je vois, eh bien, je vous assure que vous vous trompez ; sous cette jeunesse et cette gaieté il y a une femme bonne, aimante, droite, dont le cœur est sûr; peut-être est-elle plus ardente au plaisir qu'on ne l'est ordinairement en province, peut-être est-elle un peu trop garçon, mais c'est notre faute à tous, nous l'avons élevée comme cela, son père d'abord, et puis moi ensuite qui, la trouvant si gentille, n'ai pas voulu changer la ligne que le père avait donnée ; c'est ainsi qu'elle s'est faite si vite camarade avec vous et avec M. de Derodes.

Derodes ! Ce nom fut un éclair. Jusque-là Bonnet s'était demandé ce que tout cela signifiait et où elle voulait en venir. Maintenant il comprenait. En le voyant préoccupé. Julienne avait cru qu'il s'inquiétait de la liberté qu'Agnès prenait avec Derodes, et qu'il était jaloux de celui-ci. Si elle avait souci de cette jalousie et tâchait de l'empêcher de se développer c'était donc qu'elle voyait en lui un mari possible pour sa sœur et qu'elle cherchait à le conserver.

Le coup lui fut sensible. Elle n'avait donc jamais admis l'idée qu'il pouvait l'aimer elle-même, et jamais elle n'avait imaginé qu'elle pouvait l'épouser : mari possible pour sa sœur pauvre, il était impossible pour elle riche.

Après tout, de quel droit se plaindrait-il ou l'accuserait-il : elle raisonnait comme il raisonnait lui-même, comme raisonnait tout le monde : les filles riches ne sont pas pour les pauvres diables, il le savait, il se l'était dit vingt fois, cent fois, seulement, dans sa bouche, cette vérité lui semblait moins dure que sur les lèvres de Julienne. Quand on est misérable, on aime une misérable ou l'on n'aime pas : il aimait, et il voulait garder sa fierté, c'était trop.

Les choses allaient ainsi lorsqu'un matin il reçut une lettre d'un de ses anciens camarades qu'il n'avait pas vu depuis près de vingt ans, et dont le nom, à peu près oublié, ne lui dit rien tout d'abord.

« Mon cher Bonnet,

» Te souviens-tu des tripotées formidables que » tu flanquais, il y a bientôt vingt ans, à ton camarade d'école Florentin Virot, — et cela sous le » prétexte de l'assouplir et de le fortifier.

» Sans doute ton moyen était bon, car je suis » fort et souple ; de plus je suis architecte, géomètre-arpenteur dans notre pays natal où après » avoir travaillé à La Rochelle et à Nantes je suis » venu m'établir.

» Peut-être vas-tu te demander